

FICHE-MESURE

3F5

Plan pandémie grippale

Appel à la solidarité locale (voisinage)

Ministère-pilote et rédacteur :
Ministère chargé des solidarités et de la cohésion sociale

Validation : 13/10/2011

Ministères associés :
Ministère chargé de l'intérieur
Service d'information du Gouvernement (SIG)

1. Objectifs

Diffuser des messages utiles au grand public pour inciter la population à se montrer vigilante et solidaire envers les personnes de leur voisinage, malades ou non, qui peuvent se retrouver isolées ou en difficulté lors de la pandémie.

Exemples de messages de solidarité diffusés lors des périodes de canicule par le ministère chargé de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour inciter chacun à la vigilance envers des personnes de son entourage isolées et vulnérables comme certaines personnes âgées.

2. Autres fiches en lien

/

3. Conditions de déclenchement et de levée de la mesure

Mesure prise en fonction de la situation épidémiologique et des besoins de la population.

4. Questions à poser par le décideur

/

5. Gradation possible en fonction de l'impact de la pandémie

/

6. Mode opératoire (porter une attention particulière aux questions de coordination interministérielle)

Elaboration sous l'égide de la cellule interministérielle de crise (cellule communication) en lien avec le ministère chargé de la cohésion sociale, de messages d'appels à la solidarité et de leur diffusion sur tous les media utiles (presse nationale régionale ou locale, radio, TV, sites internet).

Les collectivités territoriales et surtout les maires peuvent relayer les messages et contribuer à identifier les besoins.

Favoriser la diffusion des outils créés à cette fin (exemple : le pack pandémie de l'association « Voisins solidaires »).

7. Outils juridiques

/

8. Circulaires et références documentaires

/

9. Indicateurs et contrôle d'exécution

/

10. Commentaires

Certaines personnes du fait de leur profession et de leurs multiples contacts (exemples des gardiens d'immeubles, facteurs, pharmaciens, commerçants de proximité) peuvent contribuer tout particulièrement à la mise en œuvre de cette solidarité locale en relayant, voire en organisant la solidarité de proximité, sous l'impulsion des maires, ou de manière spontanée et individuelle.

La solidarité doit être encouragée, notamment en période de pandémie, où, du fait du risque de contagion chacun peut avoir un réflexe de repli. C'est pourquoi les messages d'appel à la solidarité devront être accompagnés de conseils utiles sur les mesures barrières compatibles avec des postures actives d'entraide et d'altruisme.